

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2026**

Objet : Approbation du compte de gestion 2025- Budget principal M57

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Est annexée la fiche d'exécution budgétaire du Compte de Gestion 2025 du Budget Principal

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Comptable des Finances Publiques a transmis à l'ordonnateur de la Commune de Clérieux l'ensemble des résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice 2025. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2025 du même budget.

Après s'être assuré que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2025.

Ces résultats se déclinent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Investissement (Excédent)	128 876,22€
Fonctionnement (Excédent)	378 136,16€

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2025, ainsi communiqué par le Comptable des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de gestion 2025 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026
Le Maire
Fabrice LARUE

Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

